

# EURONAVAL

## EURONAVAL AWARDS for naval innovation Règlement 2024

### **Article 1 : Organisateur**

Dans le cadre du salon Euronaval qui se tiendra du lundi 4 au jeudi 7 novembre 2024, à Paris Nord Villepinte – France – SOGENA SARL au capital de 1 500 000 €, immatriculée au RC Nanterre B 395 233 968 - VAT number: FR 09 395 233 968, sise en France - 47 rue de Monceau 75008 Paris – organise le concours des **EURONAVAL AWARDS for naval innovation** afin de valoriser les produits et services des exposants du salon EURONAVAL 2024, dans le domaine du naval de défense, de la sécurité et de la sûreté maritime.

### **Article 2 : Nature du concours**

Le concours des « **EURONAVAL AWARDS** » s'applique à l'innovation dans l'ensemble des domaines d'application de l'industrie navale de défense, de sécurité et de sûreté maritime.

Cinq **Euronaval Awards** seront decernés dont :

- Un **prix spécial du GICAN** (Groupement des Industries de Construction et Activités Navales)
- Un **prix spécial START-UP SEAnnovation**

Le concours est ouvert à l'ensemble des exposants directs et indirects.

Les exposants peuvent aussi bien présenter des matériels que des services ou des logiciels et exposer le caractère innovant et disruptif de leur solution.

### **Article 3 : Champs d'applications**

Les Awards récompensent les entreprises qui ont candidaté et ont développé des solutions innovantes et disruptives portant sur différents domaines d'application du naval de défense, de la sécurité et de la sûreté maritime.

A titre d'exemple :

- Nouveau type de navire, d'embarcations, d'aéronefs,
- Nouveau design, nouvelle propulsion ;
- Systèmes autonomes et sans pilote ;
- Equipements navals et aéronaval ;
- Equipement du marin ;
- Nouveaux concepts : services, digital, technologies disruptives...

### **Article 4 : Modalités de participation**

La participation au Awards est gratuite.

Le dossier de candidature est proposé à tous les exposants directs et indirects.

Le dossier est disponible en ligne via l'espace exposant.

Contact : [euonavaltalks@sogena-events.com](mailto:euonavaltalks@sogena-events.com)

# EURONAVAL

Le calendrier du concours est le suivant :

- **Juin 2024** : ouverture du concours. Inscription en ligne
- **27 septembre 2024** : date limite d'inscription.
- **Octobre 2024** :
  - Établissement de la liste des nominés
  - Examen des dossiers et visite des stands des nominés par le Jury pendant le salon EURONAVAL
- Remise des « **EURONAVAL AWARDS for naval innovation** », pendant le salon au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte (du lundi 4 au jeudi 7 novembre 2024).

Chaque dossier de candidature comprend une partie signalétique et une partie de présentation des innovations à remplir **en français ou en anglais**. Chaque candidat est invité à joindre à son dossier des pièces complémentaires en PDF (brochure commerciale ou documentations utiles à l'examen du dossier (fiche produit, photographie, etc.) ainsi que ceux utiles à la communication officielle de ces éléments (crédits photos obligatoires et autorisations légales de publication des textes).

## **Article 5 : composition du jury et process de délibération**

La composition des membres du Jury est déterminée par l'organisateur d'Euronaval. Les membres du Jury sont choisis en fonction de leur expertise professionnelle et technique.

- Les réponses au formulaire en ligne seront transmises au jury qui déterminera une liste de nominés avant l'ouverture du salon EURONAVAL
- Le Jury examinera les réponses et découvrira les innovations exposées sur le salon. Le jury se rendra sur le stand de tous les nominés.
- Le jury se réunit sur le salon à une date déterminée pendant le salon EURONAVAL, afin de délibérer sur l'ensemble des dossiers retenus. Il choisira trois lauréats.
- Un trophée spécial du GICAN sera également décerné à un lauréat.
- Un trophée spécial du GICAN sera également décerné à un lauréat.

En cas de partage des voix, celle du Président ou de son représentant est prépondérante. Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel. Aucun membre du Jury ne peut appartenir à une entreprise candidate aux Awards.

## **Article 6 : Cérémonie de remise des trophées**

La cérémonie publique de remise du trophée aura lieu pendant le salon Euronaval du 18 au 21 octobre 2022. Un représentant du directoire de l'entreprise s'engage à être présent ou à se faire représenter à cette cérémonie. La date exacte de remise du prix est sujette à modification en fonction du nombre de candidatures et de stands à visiter.

## **Article 7 : Communication des Lauréats**

Les lauréats bénéficient de la campagne de communication du salon :

- Publication dans le Daily-Online du salon, mis à disposition de l'ensemble des visiteurs
- Retombées presse et médias du salon
- Relai sur le plateau télé du salon
- Ensemble des moyens de communication mis en place par l'organisateur pour relayer l'événement (e-news, communiqués de presse...).

## **Article 8 : Confidentialité**

# EURONAVAL

Les informations transmises par les candidats seront traitées en toute confidentialité par le Jury et ne pourront être utilisées sans l'accord des candidats. Toutefois les lauréats autorisent par avance l'utilisation du nom de leur entreprise dans toute action promotionnelle liée au présent concours.

**Article 9 : Responsabilité de l'organisateur**

L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre, reporter, suspendre ou annuler à tout moment les EURONAVAL AWARDS, pour quelque motif que ce soit. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

**Article 10 : Acceptation du règlement**

En remplissant son dossier de candidature, l'entreprise accepte le présent règlement et renonce à tout recours contre le Jury et les organisateurs des **EURONAVAL AWARDS for naval innovation**, relatifs notamment aux conditions d'organisation et aux résultats.